



L'édito du Maire

Comme vous le constaterez sur les prochaines feuilles d'impôts, nous avons été contraints d'augmenter les impôts locaux. Nous allons essayer de vous en expliquer les raisons ; elles sont au nombre de deux.

Tout d'abord, par un constat objectif.

En 2005 la taxe d'habitation a été portée à 4,08%, elle sera à 4,50% en 2009 soit 0,42 point d'augmentation. Dans le même temps, l'indice INSEE des prix à la consommation est passé de 110,10 à 117,59 soit 6,80%.

Les dépenses de fonctionnement à caractère général (gaz, électricité, fournitures de bureau, imprimés, assurances, contribution au service incendie, etc.) en subissent donc le contre coup.

Ensuite, la seconde raison est plus technique, elle se rattache aux dotations de l'État et aux subventions par le biais d'un critère appelé effort fiscal calculé sur la recette des impôts.

Nous sommes redescendus en 1^{ère} tranche du barème du fait de la non augmentation des impôts durant 3 ans alors que nous nous trouvions en 2^{ème} tranche depuis 2001. La deuxième tranche de subventions correspond à un effort fiscal compris entre 0,690191 et 0,83001. Or l'effort fiscal de la commune en 2008 était tombé à 0,686269 donc en dessous du seuil. Il repassera en 2009 au dessus du seuil, à 0,788578 permettant d'atteindre le but recherché.

Pour ce faire, deux choix ont été opérés :

- L'augmentation de 1000 € des recettes fiscales directes pour pallier l'augmentation des coûts
- Le transfert de 1000 € de la part fiscalisée du syndicat scolaire aux contributions directes pour augmenter l'effort fiscal car les impôts payés au titre du syndicat n'entrent pas dans le calcul de notre effort.

En contrepartie, du fait de l'augmentation du nombre des foyers fiscaux, la part de chacun dans le financement scolaire sera diminuée.



Si cette explication de l'augmentation n'a porté que sur la taxe d'habitation c'est que les autres taxes (foncier bâti et foncier non bâti) y sont liées de par la réglementation actuelle sans possibilité de variation sur l'une sans intervenir sur les autres.

La comparaison des taxes avec d'autres communes conduirait à des erreurs de jugement du fait que chaque collectivité possède des bases de calcul différentes (nature et volume des habitations, superficie des terres agricoles, superficie des bois qui conditionnent des recettes annexes, sièges d'entreprises qui génèrent de la taxe professionnelle où augmentent la part du foncier bâti).

Par ailleurs la taxe d'assainissement n'a pas été modifiée. Enfin, la communauté de commune n'a pas changé le taux de la taxe sur les ordures ménagères.

Nous sommes disposés à vous fournir d'autres explications si vous le souhaitez.

Le Maire
Roland GASTINE

Budget

Le budget communal et le budget d'assainissement pour 2009 sont donnés dans le tableau ci-dessous :

	Assainissement	Communal
Fonctionnement	20 469,25€	126 513,33€
Investissement	37 410,96€	132 054,84€

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h 30 comme à l'accoutumée. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux résidents.

À noter :

Les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin 2009.

Travaux



Les travaux envisagés dans les prochains mois sont :

- Renforcement du réseau d'eau et pose de bornes incendie ;
- Réalisation de bordures de trottoirs, rue des Longs Champs, à partir de l'existant jusqu'aux dernières maisons en direction de Buthiers à gauche;
- Extension du terrain de football stabilisé.

La réalisation sera effectuée en fonction des subventions obtenues.

Nouveaux locaux de la mairie

Il reste quelques travaux à réaliser par des bénévoles avant de fixer une date d'inauguration. Les candidats à quelques travaux seront les bienvenus pendant les vacances de Pâques.

Salle des fêtes



La salle des fêtes de Perrouse est à votre disposition pour vos événements familiaux et associatifs. Il vous suffit de réserver la salle auprès de Pascal ROQUELET (03 81 XX XX XX) ou directement à la mairie.

La location comprend la mise à disposition de la salle, l'usage du lave-vaisselle et du percolateur.

Deux chèques de caution doivent être déposés avant la prise des clés. L'un de 300 € pour la salle, l'autre de 80 € pour le ménage. Ces chèques sont restitués une fois les clés rendues si tout est dans l'ordre (salle rangée et nettoyée, sans dégât et libérée avant l'horaire limite).

Il convient également de vérifier que vous disposez d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels lors de l'utilisation de la salle.

Les tarifs de location sont les suivants :

	Résidents	Non résidents
Jour de semaine*	50 €	100 €
Jour en week-end ou jour férié*	100 €	200 €
Week-end complet**	150 €	300 €
Matinée/soirée le week-end	70 €	140 €

* journée de 24h comptée de 9h à 9h le lendemain.

** le nouvel an est compté comme un week-end.

Syndicat des Eaux



Lors du dernier écho de Perrouse et Villers le Temple, nous avons évoqué les travaux à engager sur Cromary et sur Perrouse. Ils sont toujours d'actualité, par conséquent les recettes du syndicat des eaux doivent augmenter.

Le prix de l'eau sera de 1,50 € le m³ jusqu'à 500 m³ et de 1 € le m³ au-delà. Ceci dès la prochaine facture.

La location de compteur est remplacée par un abonnement, par conséquent il est dû par chaque logement. Des moyens existent pour limiter la consommation d'eau, le recueil des eaux pluviales en est un pour permettre l'arrosage des jardins potagers et d'agrément.

Il est évident que les programmes de travaux prévus sur les réseaux influenceront le prix de l'eau pour les quelques décennies à venir.

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le relevé pour le compteur d'eau. Nous demandons à chacun de bien respecter la date de retour du document rempli avant fin avril 2009. Si vous avez des difficultés pour compléter le document, informez-nous, le nécessaire sera fait.

Les renseignements sur le compteur, la bouche à clef et le branchement sont importants, notamment pour affiner les calculs de rendement de notre réseau.

Nous vous remercions pour votre participation.

ML.Q

Projet d'antenne



La société Bouygues Telecom a sollicité la location d'une parcelle de terrain de 5m x 4m juxtaposée à la station SFR à côté du réservoir d'eau, pour implanter une antenne sur le pylône existant. La location a été négociée sur la base de 2 000 € l'an. SFR nous verse 1 805 € et France Telecom 1 053 € par an.

Taxes

La taxe d'assainissement est restée inchangée à 72€ par logement et 0,15€ par m³ d'eau consommée.

Les autres taxes pour 2009 s'établissent à :

- taxe d'habitation : 4,50%
- taxe sur le foncier bâti : 8,34%
- taxe sur le foncier non bâti : 34,05%



S.S.I.R.O.

(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)



Pôle éducatif

Les parents d'élèves ont pu constater que l'implication des enseignants et des représentants des parents d'élèves est importante. Dernièrement, le loto de l'école, animé par Lucienne GUENOT a été un succès. Je vous rappelle que les bénéfices de toutes les actions et manifestations engagées servent à financer les prochaines classes découvertes. A chaque fois, les parents d'élèves sont nombreux et je les en remercie.

La prochaine action prévue est le marché aux fleurs durant lequel les enseignants vous proposeront des plants à massif, des géraniums, des suspensions, des légumes et des plantes aromatiques. Cela se déroulera le vendredi 8 mai de 8h30 à 12h. Les enseignants font l'effort de venir un jour férié, c'est encore une preuve de leur implication dans le projet. Soyons nombreux à répondre à leur appel.

Le 5 juin, l'école organise une soirée dont les modalités restent à définir par les représentants des parents d'élèves et les enseignants.

Inauguration

Le 6 juin à 10h30, vous êtes chaleureusement invités à l'inauguration du pôle éducatif.

Tous les habitants sont les bienvenus, pas seulement les parents d'élèves.

Il me semble indispensable d'inviter tous les habitants des cinq communes du regroupement pédagogique (Aulx-les-Cromary, Buthiers, Chambornay-les-Bellevaux, Cromary, Perrouse Villers-le-Temple). En effet, chacun participe par le paiement des impôts à l'investissement important que représente notre école.

M. Yves KRATTINGER, président du Conseil Général et Sénateur sera présent. La visite de l'école est prévue ainsi qu'un vin d'honneur.

CCAS

Le conseil d'administration du CCAS a décidé de financer la carte Avantages Jeunes (saison 2009/2010) pour les jeunes âgés de 11 à 22 ans résidant à Perrouse et Villers le Temple. Les retardataires peuvent s'inscrire jusqu'au 15 avril 2009.

Quelques personnes se sont inquiétées de constater que les lumières du parking de l'école étaient allumées jusqu'à 22h30, 23h. Ainsi que les lumières du préau, qui étaient en fonction dès le matin à 7h30. Je les remercie d'avoir fait cette démarche.

En ce qui concerne les préaux, les lumières sont désormais coupées pendant les vacances scolaires.

Les luminaires du parking ont deux fonctions. D'une part, ils permettent aux usagers de la salle de rencontre et des vestiaires du football d'avoir un peu de lumière pour repartir. En effet, avec le bois proche, la pénombre est importante. Les personnes qui viennent à l'entraînement ou à la salle se garent sur le parking, ce qui est sécurisant. D'autre part, l'éclairage est un moyen de prévenir les vols ou tentatives d'effraction. Le pôle est éloigné du centre du village mais proche de la nationale, en éclairant, nous tentons de limiter ce risque.

Budget

Des économies de fonctionnement ont été réalisées cette année. Les communes participent au fonctionnement de l'école (salaire du personnel, combustibles, électricité, achats de mobilier et de fournitures), pour un montant de 58 000 €. En 2008, le montant était de 62 049 €. Des économies pourront sans doute être faites pour le prochain budget.

Les communes participent également à l'investissement de l'école (remboursement des emprunts réalisés pour la construction) pour un montant de 69 000 € (72 393 € en 2008). Chaque commune choisit de fiscaliser tout ou partie de sa participation.

Perrouse et Villers le Temple fiscalise 6 000 € qui sont répartis entre tous les foyers fiscaux de la commune et 8 553 € pris sur le budget de la commune.

Marie-Line QUELET, *présidente du syndicat*



Restez connecté !



Vous possédez une adresse électronique ?

Envoyez-là à la Mairie pour recevoir en primeur des informations sur les événements communaux (naissances, décès, coupures d'eau, etc.)

→ mairie.perrouse@wanadoo.fr



OPAH Communauté de communes du Pays Riolois

Dans le cadre de la Communauté de communes du Pays Riolois, notre commune s'est engagée dans une politique d'amélioration de l'habitat qui a débuté en septembre 2006 pour une durée de 5 ans.

Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur,
vous pouvez bénéficier de subventions avantageuses.

Plus de 130 logements ou immeubles ont été financés depuis le début de l'OPAH.

Un volume de travail de plus de 4 millions d'euros au profit des entreprises locales.

1,7 million d'euros d'aides attribuées depuis le début de l'opération.



Conseils, visites, diagnostics, accompagnement technique et administratif dans le montage de votre dossier de demande de subvention.

Profitez dès maintenant du dispositif gratuit et d'une équipe d'animation à votre écoute.



PLAN DE RELANCE

Profitez des aides supplémentaires

Sur votre commune à ce jour, 14 propriétaires ont déjà sollicité des informations, parmi lesquels 11 logements ont été subventionnés pour 544 145 € de travaux et 147 287 € de subventions mobilisées.

Pour tout renseignement complémentaire

HRU / Développement – Conseils – Groupe Habitat & Développement 70

2 place du Moulin des Prés, BP 60317, 70006 VESOUL CEDEX

Téléphone : 03 84 XX XX XX Courriel : hru@wanadoo.fr

Permanences de la mairie

La secrétaire de mairie accueille le public chaque semaine :

- le lundi de 18h à 19h
- le samedi de 10h à 11h



À noter : la mairie sera fermée du 20 au 25 avril.

En cas d'urgence, contacter le maire ou l'un de ses adjoints.

Voie communale n°1

La voie communale n°1 est en piteux état sur la portion longeant la RN57 ; l'hiver en est la cause.

Les travaux du nouveau franchissement de la RN57 auront lieu vraisemblablement avant la fin du mois. Ils ont été retardés par la présence de réseaux électriques et téléphoniques.

Nous avons donc décidé de ne pas engager de frais de réfection pour une quinzaine de jours.